



Mon employeur peut il me faire écouter au téléphone ?

Par **Alain626**, le **29/09/2019** à **21:03**

Bonjour je travaille pour un employeur en sous traitant, pour le client Orange mon employeur nous a annoncé que le client allait nous écouter à distance sans que nous le sachions.

Qui plus est le système permet d'enregistrer 100% des appels. Ont ils le droit sachant que seul mon employeur a reçu de ma part une autorisation d écoute à but de monter en compétence donc ma question le client a t il le droit d écoute et d enregistrement ?

Merci pour vos conseils et réponses.

Par **Lag0**, le **30/09/2019** à **07:21**

[quote]
sans que nous le sachions

[/quote]
Bonjour,

Ca, ce n'est pas possible, vous devez être averti que les conversations sont écoutées et/ou enregistrées...

Je vous propose ce dossier :

<https://www.cnil.fr/fr/lecoule-et-lenregistrement-des-appels-sur-le-lieu-de-travail>

Par **Alain626**, le **30/09/2019** à **07:56**

Je vous remercie pour votre réponse, donc mon employeur à l droit mais en aucun cas cela est légal de la part du donneur d'ordre qui a mis un système permettant d'enregistrer tout les appels ?